



« TOUS NAGEURS EN SEINE-SAINT-DENIS »

Jeudi 14 avril 2016

Salle de conférences
Immeuble Européen 3 Papillon
Avenue Paul Vaillant Couturier
93000 Bobigny



INTRODUCTION

Cela fait maintenant 3 ans que le comité FSGT de Seine-Saint-Denis, le SNEP et le STAPS de Bobigny organisent les journées de l'EPS et du sport de la Seine-Saint-Denis, avec le soutien du Conseil départemental et du CDOS 93. Notre objectif est de mettre en synergie les organisations qui travaillent sur le terrain de la démocratisation du sport. Même si chaque organisation n'a pas la même fonction et sa spécificité, nous avons perçu une possibilité intéressante de circulation des savoirs et de formation. Cette année, nous avons choisi de travailler sur le savoir nager, dont la responsabilité est partagée par plusieurs organisations et fortement très dépendante des installations sportives.

Ce choix vient d'être renforcé par la mise en place d'une attestation interministérielle applicable dès la rentrée 2015. Une « *attestation scolaire du savoir-nager* » sera intégrée au code de

l'éducation et « *sera délivrée aux élèves qui auront subi avec succès un contrôle des compétences en matière de sécurité en milieu aquatique* ». L'attestation sera validée, pour l'école primaire, par le professeur des écoles « *en collaboration avec un professionnel qualifié* », pour le collège, par l'enseignant d'EPS. Elle consiste en un parcours « à réaliser en continuité » alternant entrée (dorsale) dans l'eau, déplacements ventraux et dorsaux, nage en immersion, surplaces, changements de direction. Quelques connaissances de base sont également vérifiées.

Ce texte ne résout pas pour autant l'ensemble des problèmes. Nous identifions 3 axes de questionnement qui seront au cœur de notre journée.

AXE 1 SEGREGATION TERRITORIALE

La Seine-Saint-Denis a accumulé un retard considérable sur le nombre de piscine par habitant. Nous pouvons dire sans exagérer que nous sommes un département ségrégué du point de vue d'un savoir pourtant reconnu d'utilité sociale. La ségrégation culturelle que vivent les enfants de la Seine-Saint-Denis a été reconnue par plusieurs rapports sur la grande pauvreté. Il n'est jamais fait référence à la privation d'un savoir qui pourtant relève d'une mission d'Etat. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour palier les carences, mais sont-ils à la hauteur de l'inégalité territoriale que nous vivons dans le département ?

AXE 2 LA DEFINITION D'UN SAVOIR NAGER ?

La sortie d'un texte interministériel ne peut clore le débat nécessaire sur la définition du savoir nager.

Du point de vue des familles et des élèves, un diplôme de savoir nager donné par le service public peut laisser penser que l'enfant serait capable de nager quel que soit l'environnement. Réussir le savoir nager ne permet pas pourtant d'aller sans aucune surveillance dans un lac ou dans la mer. Il peut induire une impression de « sur pouvoir » qui pourrait mettre en danger les jeunes dans les activités.

Sur le plan éducatif. Un test à visée strictement « utilitariste » risque fort de remplacer l'application des nouveaux programmes dans le seul cycle de natation qui existe souvent pour les seules classes de sixièmes, et encore, pas dans tous les collèges ! Rares sont les établissements qui pourront inclure ce test dans un continuum de l'enseignement de la natation pendant la scolarité au collège. La définition du savoir nager ne doit pas être simplement définie dans un savoir utilitaire, mais doit s'inscrire dans une perspective culturelle vers l'apprentissage de la natation de performance.

AXE 3 COMMENT APPRENDRE À NAGER ?

Les controverses professionnelles sont le signe d'un collectif qui vit. Les approches multiples sur le savoir nager nourriront les débats plus généraux sur le concept. Les participants pourront découvrir des présentations pratiques autour du savoir nager, de son lien avec le haut niveau et de la continuité vers la natation.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h30

Accueil petit-déjeuner

9h

Ouverture par la FSGT 93, le SNEP 93, le STAPS et le CDOS 93

9h30 – 10h15

Table ronde introductive : état des lieux : la situation du savoir nager en Seine-Saint-Denis

Intervenants : Claire PEUVERGNE (Directrice de l'Institut Régional pour le Développement du Sport - IRDS) et Pascal Mathieu (chef du service du Sport et des Loisirs du Conseil départemental 93)

10h30 – 12h15

Table ronde générale : les conséquences juridiques et sociales du non savoir nager. Quels enjeux culturels du savoir nager et quelle utilité sociale des équipements aquatiques ?

Intervenants : Axel Lamotte (Maître-Nageur Sauveteur), Jean-Paul CALLEDE (Consultant), Gérard BASLE (Consultant ISC).

12h15 – 12h45

Présentation de la charte départementale « tous nageurs en Seine-Saint-Denis » en présence du président du Conseil départemental Stéphane Troussel, du président du CDOS 93 Erich Batailly et de la presse (apéritif)

13h – 14h

Déjeuner

14h-14h20

Table ronde : Qu'est-ce qu'être nageur ?

Serge DURALI (enseignant STAPS Bobigny)

14h30– 16h30

Groupes de travail

- Groupe 1 : S'auto-évaluer pour mieux apprendre à nager
Intervenants : David ROSSI, Marc BERINGUIER (EPIC)
- Groupe 2 : Mes premières leçons pour apprendre à nager
Intervenants : Laurent FOUCHARD et Serge DURALI
- Groupe 3 : Le savoir nager et le haut niveau
Intervenants : FFN
- Groupe 4 : Du savoir nager à la natation de performance
Intervenant : Alain CATTEAU

16h – 17h

Le grand entretien : Raymond CATTEAU. Discussion sur la pédagogie active, la démarche, les impératifs, les propositions didactiques, le regard critique sur les méthodes formelles de formations des nageurs
Discussion animée par les étudiants du STAPS de Bobigny



VOUS RENDRE A L'IMMEUBLE EUROPEEN 3 – PAPILLON

Avenue Paul Vaillant Couturier
93000 Bobigny

→ Nous vous conseillons de venir en transports en communs



BUS 13 lignes de bus desservent la gare routière située 300 mètres de l'immeuble Européen 3.



METRO Ligne 5, station Pablo Picasso - Bobigny.



TRAMWAY Ligne T1 station Promenade Jean Rostand



Si vous venez en voiture, deux possibilités de stationnement :

- Parking du centre commercial Bobigny 2, gratuit 2h, situé à 500 mètres Boulevard Maurice Thorez à Bobigny
- Parking de la cité administrative 2, parc de la Bergère, chemin latéral à Bobigny